

## AIDE-MEMOIRE POUR LE DEPLACEMENT DE MATCH / NOUVELLE FIXATION DE MATCH

En cas de déplacement de match ordinaire resp. à court terme ou d'une nouvelle fixation de match pour raisons atmosphériques, le club recevant doit observer scrupuleusement les points suivants conformément à l'art. 2.11 des Directives pour l'organisation des compétitions de l'association de football Berne/Jura.

	Déplacement ordinaire	Déplacement à court terme	Nouvelle fixation de match p/raisons atmosphériques
De quelle sorte de déplacement de match s'agit-il ?	Les annonces de déplacement qui sont adressées au secrétariat AFBJ jusqu'à 15 jours avant le jour de match officiel sont considérées comme des déplacements de match ordinaires.	Les annonces de déplacement qui sont adressées au secrétariat AFBJ 15 jours seulement ou moins avant le jour de match officiel sont considérées comme des déplacements de match à court terme.	Les matchs qui ne peuvent être disputés en raison d'un terrain impraticable ou en raison de force majeure sont considérés comme des nouvelles fixations de match pour raisons atmosphériques.
Que faut-il faire dès qu'un déplacement de match est souhaité?	<p>Il faut prêter une entière attention aux points suivants en cas de déplacement de match ordinaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer la nouvelle date du match et l'heure du début du match. En outre, il faut respecter une nouvelle fixation dans un délai aussi court que possible.</li> <li>• Obtenir l'accord du club adverse si nécessaire (art. 2.10 des Directives pour l'organisation des compétitions).</li> <li>• Annonce du déplacement au secrétariat AFBJ.</li> </ul>	<p>Il faut prêter entière attention aux points suivants en cas de déplacement de match à court terme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander au préalable l'autorisation orale ou écrite au secrétariat AFBJ ou au responsable de groupe compétent (recommandation).</li> <li>• Demander l'accord du club adverse.</li> <li>• Fixer la nouvelle date du match et l'heure du début du match. En outre, il faut respecter une nouvelle fixation dans un délai aussi court que possible.</li> <li>• S'informer de la disponibilité de l'arbitre officiel pour la nouvelle date du match.</li> <li>• Annonce du déplacement au secrétariat AFBJ.</li> </ul>	<p>Il faut prêter une entière attention aux points suivants en cas de nouvelle fixation de match pour raisons atmosphériques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander l'autorisation pour le déplacement de match pour raisons atmosphériques au service de piquet compétent de la sous-association.</li> <li>• Information au club adverse et à l'arbitre concernant le renvoi du match</li> <li>• Fixer la nouvelle date du match et l'heure du début du match en accord avec le club adverse. En outre, il faut respecter une nouvelle fixation dans un délai aussi court que possible.</li> <li>• S'informer de la disponibilité de l'arbitre officiel pour la nouvelle date du match.</li> <li>• Annonce de la nouvelle fixation au secrétariat AFBJ dans les 5 jours ouvrables suivant le renvoi du match.</li> </ul>
Que faut-il observer en particulier en cas de déplacement de match respectivement de nouvelle fixation ?	Dès que les clubs recevant ont connaissance de la publication de la convocation officielle dans internet, ils sont obligés d'informer l'arbitre du déplacement. Ceci est également valable si une convocation est publiée après le dépôt de l'annonce de déplacement. En cas d'omission, les frais occasionnés peuvent être mis à la charge du club recevant.	Dès que les clubs recevant ont connaissance de la publication de la convocation officielle dans internet, ils sont obligés d'informer l'arbitre du déplacement. Ceci est également valable si une convocation est publiée après le dépôt de l'annonce de déplacement. En cas d'omission, les frais occasionnés peuvent être mis à la charge du club recevant.	En cas de déplacements pour raisons atmosphériques, la demande d'autorisation préalable au service de piquet est indispensable. En cas d'omission, le club recevant est sanctionné dans le cadre des prescriptions en vigueur (par ex. amende ou même forfait).

	Déplacement ordinaire	Déplacement à court terme	Nouvelle fixation de match p/raisons atmosphériques
Existe-t-il un droit à ce qu'un déplacement de match soit autorisé ?	Dans le cadre des prescriptions de la Directive organisation des compétitions (exception : match des deux derniers tours de la 2ème et de la 3ème ligue), les clubs ont en principe un droit à ce qu'un déplacement ordinaire soit autorisé.	Les clubs n'ont pas de droit à ce qu'un déplacement à court terme soit autorisé. De plus, un déplacement à court terme n'est possible qu'avec l'accord du club adverse.	L'autorisation pour les déplacements de match pour raisons atmosphériques est donnée par l'homme de confiance resp. le service de piquet de la sous-association.
Est-ce que des taxes sont prélevées pour les déplacements de match ?	Les déplacements de match ordinaires sont sans frais.	Les déplacements de match à court terme sont soumis à des frais.	Les déplacements de match pour raisons atmosphériques sont sans frais.
Est-ce qu'un déplacement de match doit être motivé ?	La justification d'un déplacement de match ordinaire n'est pas impérativement nécessaire.	La justification d'un déplacement de match à court terme est impérativement nécessaire.	La justification doit être mentionnée lors de l'annonce de la nouvelle fixation au secrétariat AFBJ
Comment est-ce que j'annonce un déplacement de match et quelles indications doit absolument contenir l'annonce de déplacement ?	Un déplacement de match ordinaire peut être demandé au moyen des formulaires électroniques « <i>Demande de renvoi de match</i> » ou « <i>Export Annonce des coups d'envoi, terrain, tenue</i> » et doit absolument contenir les indications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro de match et équipes</li> <li>• Nouvelle date de match et heure du coup d'envoi</li> <li>• Lieu du match et terrain (si changement)</li> <li>• Couleurs des tenues (si changement)</li> <li>• Indication du nom de la personne de contact du club adverse.</li> </ul>	Un déplacement de match à court terme peut être demandé au moyen du formulaire électronique « <i>Demande de renvoi de match</i> » et doit absolument contenir les indications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro de match et équipes</li> <li>• Nouvelle date de match et heure du coup d'envoi</li> <li>• Lieu du match et terrain (si changement)</li> <li>• Couleurs des tenues (si changement)</li> <li>• Information sur la disponibilité de l'arbitre officiel pour la nouvelle date du match.</li> <li>• Motifs du déplacement</li> <li>• Indication du nom de la personne de contact du club adverse.</li> </ul>	L'annonce de la nouvelle fixation est à transmettre au secrétariat AFBJ dans les 5 jours ouvrables au moyen du formulaire électronique « <i>Demande de nouvelle fixation de match</i> » et doit absolument contenir les indications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro de match et équipes</li> <li>• Nouvelle date de match et heure du coup d'envoi</li> <li>• Lieu du match et terrain (si changement)</li> <li>• Couleurs des tenues (si changement)</li> <li>• Information sur la disponibilité de l'arbitre officiel pour la nouvelle date du match.</li> <li>• Motifs du déplacement et indication du nom de la personne de contact du club adverse.</li> </ul>
Que faut-il faire si un problème, quel qu'en soit le genre, se présente lors d'un déplacement de match, par ex. désaccord ?	Le secrétariat AFBJ ou le responsable de groupe compétent se tient volontiers à votre disposition pour toutes questions et tous renseignements en cas de déplacements de match.	Le secrétariat AFBJ ou le responsable de groupe compétent se tient volontiers à votre disposition pour toutes questions et tous renseignements en cas de déplacements de match. Lors de déplacements à court terme, il est dans tous les cas recommandé de demander au préalable l'autorisation au secrétariat AFBJ ou au responsable de groupe.	Le secrétariat AFBJ ou le responsable de groupe compétent se tient volontiers à votre disposition pour toutes questions et tous renseignements en cas de déplacements de match.